

Quelques recommandations

A FAIRE

Préalable indispensable, définir une stratégie et un objectif équilibrés c'est-à-dire ambitieux et réalistes.

S'assurer du soutien du dirigeant et du comité de direction.

Cartographier les enjeux propres à votre secteur et à votre entreprise en matière d'achats et d'engagements pour l'insertion (RH, sociétal, business...).

Cibler les familles d'achats et de prestations qui se prêtent à une clause d'insertion.

Mobiliser vos réseaux pour partager les savoir-faire et les bonnes pratiques.

Fixer des objectifs clairs à vos acheteurs et vos managers.

Rencontrer le facilitateur de votre territoire pour connaître les pratiques en matière de clauses sociales dans le secteur public et évaluer sa capacité à vous accompagner.

Travailler en amont avec les fournisseurs à l'élaboration des clauses pour qu'elles bénéficient à toutes les parties prenantes.

Définir avec souplesse, en collaboration avec le fournisseur, les modalités de mise en œuvre de la clause sociale.

Mettre en place, avec vos fournisseurs, un processus d'amélioration continue.

Communiquer en interne et en externe quand la clause est réalisée et les résultats consolidés afin de valoriser la démarche.

Transformer cette contrainte en atout compétitif pour vous comme pour votre fournisseur, et notamment en cas de nouvel appel d'offres.